

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 26 juin 2018*

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Daniel ESTRADE, Maire.

**Étaient présents** : Mmes PEDURTHE, ARETTE, MANOTTE, BROUGÉ, ROCHER  
MM. ESTRADE, BARADAT, CAZERES, MOULIS, PLAA

**Absents excusés** : Mmes DUMAS, MENARD

**Absents** : Mme MALIBERT, M. MASSOU

**Secrétaire de séance** : Patricia MANOTTE

Convocation du 20.06.2018

**DCM 2018 / 05/ 01- Dégâts intempéries du 12 juin 2018 -Travaux de voirie et demande de subventions / dotations**

Après avoir fait le point des dommages causés sur la voirie et les infrastructures communales par les intempéries du 12 juin 2018, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des aides peuvent être sollicitées pour ces dommages non assurables.

En effet, l'État octroie une dotation de solidarité sur présentation de dossier, il en est de même pour une subvention du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de solliciter l'aide financière de l'État et du Conseil Départemental pour la réparation des dommages subis par la voirie et les infrastructures communales.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de requérir des devis et constituer les dossiers de demande.

**DCM 2018 / 05 / 02 – Versement d'une dotation de solidarité au Centre de loisirs sans hébergement de la Commune d'Uzein**

Afin de permettre l'équipement des 3 centres d'Accueil de loisirs Sans Hébergement du territoire du Mieu de Béarn une subvention de 20 000 € avait été votée par le Conseil de Communauté pour chaque ALSH soit l'Ile aux Enfants d'Artiguelouve, Récér'évasion de Poey de Lescar et le Petit Prince d'Uzein.

En raison de l'important travail lié de fusion du Mieu avec l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées, l'écriture de versement de la subvention votée à l'ALSH du Petit Prince d'Uzein n'a pas été passée. Afin de corriger cette erreur matérielle, les anciennes communes du Mieu de Béarn sont invitées à reverser la subvention de 20 000 € votée, suivant la clé de répartition suivante.

La clé de reversement proposée tient compte du potentiel fiscal et de la population valeur INSEE 2017 et d'une répartition solidaire entre les 14 communes suivant le tableau ci-dessous.

COMMUNES	Potentiel Financier	%	Population INSEE 2017	%	Solidarité	%	% Moyen	Répartition Subvention 20 000 E
ARBUS	779 808,00	8,08	1 152	8,54	7 017,93	7,14	7,92	1 584,66
ARTIGUELOUVE	1 200 257,00	12,44	1 620	12,02	7 017,93	7,14	10,53	2 106,62
AUBERTIN	488 623,00	5,06	652	4,84	7 017,93	7,14	5,68	1 136,23
AUSSEVIELLE	481 814,00	4,99	787	5,84	7 017,93	7,14	5,99	1 198,28
BEYRIE	128 822,00	1,34	200	1,48	7 017,93	7,14	3,32	664,10
BOUGARBER	544 661,00	5,65	854	6,33	7 017,93	7,14	6,40	1 274,84
CAUBIOS LOOS	344 688,00	3,57	513	3,81	7 017,93	7,14	4,84	968,04
DENGUIN	1 346 522,00	13,96	1 748	12,97	7 017,93	7,14	11,35	2 270,98
LAROIN	750 089,00	7,77	1 036	7,68	7 017,93	7,14	7,53	1 506,78
MOMAS	323 390,00	3,35	564	4,18	7 017,93	7,14	4,89	978,54
POEY LESCAR	1 199 808,00	12,44	1 599	11,86	7 017,93	7,14	10,48	2 095,92
ST FAUST	525 382,00	5,45	763	5,66	7 017,93	7,14	6,08	1 216,52
SIROS	457 014,00	4,74	720	5,34	7 017,93	7,14	5,74	1 148,01
UZEIN	1 077 171,00	11,16	1 274	9,45	7 017,93	7,14	9,25	1 850,48
<b>TOTAL</b>	<b>9 648 049,00</b>	<b>100,00</b>	<b>12 482</b>	<b>100</b>	<b>98 251,02</b>		<b>100,00</b>	<b>20 000,00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de verser à l'Association ALSH du Petit Prince une subvention exceptionnelle de 978,54 euros.
- **DIT** que les crédits nécessaires et suffisants sont ouverts au Budget Primitif 2018.

### **DCM 2018 / 05 / 03 – Décision budgétaire modificative n°1**

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<u>Article (Chap.) – Opération</u>	<u>Montant</u>	<u>Article (Chap.) – Opération</u>	<u>Montant</u>
165: reverst cautions :	+ 650 €	165 : encaisst cautions :	+ 650 €
2041582: particip. Financt CIS :	+ 3 000 €		
020 : dépenses imprévues :	- 3 000 €		

## DCM 2018 / 05 / 04 – Saisine du Comité Technique pour renouvellement d'un contrat CDD

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande formulée par les enseignantes lors du dernier Conseil d'École concernant le devenir du poste CDD en cours.

Monsieur le Maire explique que le retour à la semaine scolaire de 4 jours ne peut, dans tous les cas, permettre le maintien du temps de travail actuel de l'agent (15 h hebdomadaires annualisées).

Les membres de la Commission Scolaire ayant étudié la question proposent, si le Conseil Municipal n'y est pas opposé, de préparer le renouvellement du contrat pour 9 heures hebdomadaires annualisées pour l'année scolaire 2018-2019 et de constituer le dossier à transmettre au Comité Technique du Centre de Gestion 64 (saisine obligatoire lorsque le temps de travail augmente ou diminue de plus de 10 %).

Le Conseil Municipal,

- **EST FAVORABLE** (avec 2 abstentions : M. ESTRADE, Mme ARETTE) à la signature d'un CDD de 9 heures hebdomadaires annualisées **si le Comité Technique rend un avis favorable**
- **DEMANDE** que le dossier de saisine du Comité Technique soit transmis au Centre de Gestion 64 pour sa prochaine session (18 septembre 2018) afin de pouvoir délibérer et préparer le contrat avant la fin de l'année.

**Fin du compte-rendu.**

-----

N° délibération	Objet
DCM 2018 / 05 / 01	Dégâts intempéries du 12 juin 2018 -Travaux de voirie et demande de subventions / dotations
DCM 2018 / 05 / 02	Versement d'une dotation de solidarité au Centre de loisirs sans hébergement de la Commune d'Uzein
DCM 2018 / 05 / 03	Décision budgétaire modificative n°1
DCM 2018 / 05 / 04	Saisine du Comité Technique pour renouvellement d'un contrat CDD

*Signatures – DCM 2018/05 (séance du 26 juin 2018)*

ESTRADE Daniel  
PEDURTHE Jacqueline  
MOULIS Bernard  
BROUGÉ Virginie  
ARETTE Patricia  
BARADAT Jean-Marc  
MANOTTE Patricia  
ROCHER Carine  
CAZERES Jean-François  
PLAA Cédric

